

# Conférence Publique

Association Européenne  
de la Pensée Libre

**Interprétation**  
**FRA - ENG**



**Entrée Libre**

## L'Europe face à l'Avenir, au Numérique et à la Défense

### Conférenciers

**Ludivine Dedonder** Ministre de la Défense, Belgique  
**Domenec Devesa** Député, Parlement Européen, Espagne  
**Alfredo De Feo** Directeur, Collège Européen de Parme, Italie  
**Charles Susanne** Prof, Université Libre Bruxelles, Belgique  
**François Chauvancy** Général, Rédacteur Chef Revue Défense, France  
**Olivier Lafaye** Directeur, Aerospace Group, International  
**Jean-Claude Tapia** CEO (ex), ATOS Digital Security, France

### Comité organisateur

**Guy T'hooft**, Président de l'AEPL  
**Eric Paradis, Alain Jean, Joël De Decker, Jean-Marc Israel**,  
Présidents/Modérateurs des Sessions

**Samedi 9 mars 2024 de 13h à 18h**

Maison des Associations Internationales  
40 Rue Washington 1050 Bruxelles

**Inscription souhaitée : [info@aepl.eu](mailto:info@aepl.eu)**



## **La défense européenne peut-elle faire face à la menace d'une guerre en Europe ?**

La défense européenne peut-elle faire face à la menace d'une guerre en Europe qui la concernerait directement et non par pays interposé comme c'est le cas aujourd'hui avec le conflit russo-ukrainien ?

Cette problématique conduit à un grand nombre de questions que je résumerai en trois points.

- 1) Il nous faut définir précisément ce que l'on entend par défense européenne sur le continent européen. Qu'englobe-t-elle comme Etats alliés, comme partenaires ?
- 2) Quelles limites géographiques terrestre, maritime, aérienne accordées conceptuellement et territorialement à cette défense ? S'arrête-t-elle aux frontières géographiques de l'Europe ?
- 3) Face à quel type de menace et donc de guerre cette Europe définie préalablement devra-t-elle faire face ? Peut-elle se limiter à l'approche défensive et occulter une capacité offensive potentielle qui peut dissuader une agression ?

**Bref, une défense européenne peut-elle se concevoir sans prendre en considération la notion de défense globale d'intérêts partagés à définir précisément par ailleurs. Certes ces intérêts apparaissent dans la boussole stratégique parue au début de l'agression russe...**

C'est à ces questions que nous allons essayer de répondre en toute modestie compte tenu de leur complexité et de leurs interactions.

∴

En premier lieu, Il nous faut définir précisément ce que l'on entend par défense européenne sur le continent européen.

Une défense commune a pour premier objectif d'assurer la protection de tous contre les agressions de tout type. L'article V de la charte atlantique et l'article 42.7 du traité de Lisbonne sanctuarisent théoriquement le territoire des Etats-membres face à une agression contre l'un d'entre eux et doit susciter une réaction collective et solidaire.

Cependant protéger l'étranger proche qui n'est pas englobé dans l'ensemble européen et otanien peut se révéler important pour notre défense collective. L'Ukraine, qui n'est ni membre de l'OTAN ni de l'Union européenne, en est l'exemple le plus frappant.

Cette guerre pose la question suivante : doit-on anticiper ou dissuader une agression militaire en participant à la défense d'un Etat non-membre dès lors que nos intérêts communs pourraient être menacés ?

Posons la question de l'effet du déploiement d'un ou plusieurs groupements tactiques européens en Ukraine avant le 24 février 2022. Affichant la détermination européenne sans que l'OTAN ne soit directement impliquée, cela n'aurait-il pas eu un effet dissuasif ? Nul ne peut le dire aujourd'hui mais comment comprendre que l'Union européenne ait créé depuis 2004 le concept de groupement tactique soit environ une quinzaine d'unités de 1 500 hommes et qu'ils n'aient jamais été déployés ?

Aujourd'hui, des accords bilatéraux de défense entre l'Ukraine et le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas répondent en partie à ces faiblesses européennes constatées et non comblées.

∴

En second lieu, quelles limites géographiques terrestre, maritime, aérienne accordées conceptuellement et territorialement à cette défense ?

Le premier élément d'une défense commune consiste à déterminer ce qui sera défendu collectivement.

Il semble évident que l'enjeu premier est politique s'appuyant sur une réalité géographique, en l'occurrence le territoire et les populations des 27 Etats membres de l'Union européenne d'une part, les 20 Etats européens membres de l'OTAN d'autre part.

23 états-membres de l'Union européenne sont aussi membres de l'OTAN sur les 32 Etats qui la composent. 6 autres Etats européens, dont le Royaume-Uni et la majorité des Etats balkaniques, sont aussi membres de l'OTAN.

Géographiquement, la zone couverte par les deux alliances s'étend donc du Royaume-Uni aux frontières ukrainienne et russe, de l'Arctique à la Méditerranée. La Finlande et la Suède font de la Baltique aussi bien une mer otanienne qu'une mer européenne. La guerre en Ukraine a donné la cohérence géographique pour une défense commune de ces territoires et de ces populations. Un bloc européen par les valeurs et les systèmes politiques a été créé, ce qui était impensable pendant la guerre froide et la période post-guerre froide.

La participation des Etats d'Amérique du Nord à l'OTAN fait aussi de l'Atlantique une zone maritime commune. Enfin, par la Turquie, l'OTAN contrôle la mer Noire tout en ayant une capacité d'influence au Moyen-Orient.

Se posent néanmoins les questions de l'intervention lointaine par exemple en mer Rouge sinon demain peut-être dans l'Indopacifique pour protéger les voies maritimes commerciales et donc nos intérêts économiques. Les capacités navales européennes y ont montré leurs limites. Or la protection lointaine d'espaces non européens est nécessaire pour limiter nos vulnérabilités.

Dans une approche similaire, restent les nouveaux domaines d'affrontement que représentent le cyber, l'espace et l'information. Les intérêts stratégiques de l'Union européenne ne s'arrêtent pas en effet aux simples frontières physiques du continent européen. Ces espaces sont partagés et ne connaissent pas les frontières physiques.

Face aux agressions connues depuis longtemps mais désormais progressivement prises en compte, des politiques de protection cyber se mettent en place pour assurer le fonctionnement de nos administrations, de notre économie, de notre processus décisionnel.

La guerre de l'information fait l'objet d'une forte attention pour éviter la désinformation et les opérations d'influence avec toute la réflexion à mener sur la place de la liberté d'expression dans notre ensemble démocratique. Il s'agit de préserver une résilience collective et nationale dont l'affaiblissement est devenu un objectif stratégique pour un agresseur d'aujourd'hui ou futur. Ne pas vouloir se défendre, ne pas vouloir se battre sont des facteurs majeurs contribuant à la défaite et à une victoire sans perte pour l'adversaire.

Enfin sans l'espace et son contrôle, nos sociétés sont aveugles, hors d'état de fonctionner dans leur vie quotidienne. Sans l'espace, pas de GPS, pas de communication, pas de renseignement, pas non plus de frappes dans la profondeur. Peut-on ignorer que la guerre pour le contrôle de ce domaine aura lieu demain sous une forme directe ou indirecte, malgré tous les traités que l'on voudra bien signer ?

∴

Enfin, face à quel type de menace et donc de guerre cette Europe définie préalablement devra-t-elle faire face ?

La menace militaire est devenue réelle. Cependant, hier comme aujourd'hui, cette dimension militaire n'est qu'une facette d'un affrontement interétatique. Les menaces sont multifformes. Je citerai le premier article du code de la défense français (Article L1111-1) :

*« La stratégie de sécurité nationale a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation, notamment en ce qui concerne la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République, et de déterminer les réponses que les pouvoirs publics doivent y apporter. »*

Cette approche peut être transposée au niveau européen en remplaçant simplement le terme nation par « communauté européenne », « institutions de la République » par « institutions européennes », « sécurité nationale » par « défense de l'Union européenne » car la cohérence politique et institutionnelle de l'Union européenne est la première entité à protéger.

Cependant, c'est avant tout l'objectif recherché par l'adversaire qui doit conduire à identifier les défenses à mettre en place. L'approche ennemie est globale et n'ignore aucune dimension. La guerre en Ukraine est un formidable et tragique rappel de ce qu'est une stratégie : avant les opérations militaires, créer des dépendances économiques majeures comme celle des énergies fossiles ou des combustibles nucléaires pour nos centrales, soutenir des influenceurs, des médias ou des mouvements politiques proches de ses idées, savoir manipuler les peurs comme celle de l'arme nucléaire, agir par l'économie sur des Etats périphériques par l'accès aux ressources alimentaires comme les céréales...

Mais c'est aussi savoir exploiter les faiblesses inhérentes à nos sociétés plus portées naturellement vers la préservation d'un quotidien à améliorer et un avenir présenté bien souvent comme radieux, où la violence sera éradiquée et le dialogue permanent et efficace, sans oublier que le recours à la force militaire est à proscrire autant que possible, au demeurant en rendant cette possibilité inapplicable au fur et à mesure des années avec ce constat :

- affaiblissement des armées,
- des équipements et des effectifs décroissant,
- des normes industrielles ou en droit international de plus en plus contraignantes dans le but d'empêcher de mener une guerre forcément impossible puisque tout se réglera par la négociation,
- J'ajouterai un dernier point : sommes-nous prêts à risquer nos vies pour l'Union européenne sinon pour nos nations respectives ? Risquer sa vie à la guerre est bien éloigné des engagements d'un grand nombre de nos concitoyens.

Cette stratégie agit dans de multiples domaines interconnectés : diplomatie, économie, information comprenant cyberspace et propagande, forces armées. Je pourrai ajouter la culture car l'histoire des peuples, leur religion, leur tradition, leur origine contribuent à la définition d'une stratégie générale et à la compréhension de la stratégie de l'adversaire. L'une se conçoit par rapport à celle de l'autre.

L'Ukraine est un bon exemple d'absence de pensée stratégique du côté européen. Certes les avertissements existaient, les signes de la volonté de puissance de la Russie affichés. Ses avertissements étaient aussi ignorés, sans doute en raison d'une certaine arrogance ou mépris

occidental, sans doute aussi par une forme d'aveuglement en affirmant des valeurs supposées universelles et définitivement acceptées.

Cette erreur de jugement a conduit à un manque de détermination et au rejet du rapport de forces y compris militaire comme en témoigne le désarmement des Etats européens depuis la fin de la guerre froide, les fameux dividendes de la paix.

La culture de la « défense molle » estimait que le droit international développé à l'extrême, le dialogue et les dépendances économiques empêcheraient les conflits au moins entre les Etats les plus puissants du monde. Cette approche utopique a laissé le champ libre aux stratégies adverses. Or, quand un Etat est déterminé, crédible par les moyens mis à disposition, il est respecté par tout agresseur potentiel qui comprend le risque d'une manœuvre agressive ou subversive. Il en est de même pour une organisation comme l'Union européenne.

∴

Pour conclure, les Etats européens ne sont pas en mesure de faire face aujourd'hui d'une manière autonome à la menace d'une guerre en Europe. Pour remédier à cette situation, quelques pistes peuvent être amorcées même si elles ne sont pas nouvelles.

**Primo.** Pour être crédible face à toute menace, une défense européenne par les européens au moins de l'Union européenne doit être en mesure d'afficher une détermination commune, d'anticiper et de répondre à tout type d'agression.

Bref cela signifie accepter le rapport de force, le construire en permanence et disposer pour rendre cette situation crédible des capacités nécessaires. Par exemple, une industrie de défense européenne est indispensable d'autant que cinq des dix premiers exportateurs mondiaux d'armement sont européens et membres de l'OTAN ou de l'Union européenne.

**Secundo.** Le pilier européen doit exister, c'est-à-dire que les européens ne doivent pas dépendre des capacités militaires des Etats-Unis, soumis au bon vouloir de l'administration en fonction.

**Tertio.** Dès lors que l'intérêt collectif européen est en jeu, celui-ci doit être capable de s'exprimer en toute autonomie. Encore faut-il que la volonté existe. Ainsi, il ne me paraîtrait pas totalement inepte que l'Union européenne dispose d'une force armée collective facilement déployable et permanente, par exemple sur le format de la Légion étrangère française de la valeur d'une brigade terrestre de 5 000 hommes. Elle représenterait l'avant-garde de la volonté européenne d'agir et répondrait aussi à cette force projetable préconisée par la boussole stratégique.

**Quarto.** Il ne peut y avoir une défense européenne sans adhésion de la majorité des opinions publiques. Cela signifie certes une information permanente sur les enjeux mais aussi une politique d'adhésion à cette sécurité collective impliquant la participation physique des citoyens à cette défense. La guerre en Ukraine nous apprend qu'une armée professionnelle est vite usée en haute intensité et doit faire appel à un moment donné à la conscription et à la mobilisation.

Enfin, **quinto**, dans le cadre plus général de la défense de l'Union européenne, peut-on écarter l'existence et l'utilité d'une dissuasion nucléaire française, sinon britannique, avec la question polémique de la prise de décision dans le cas d'une menace existentielle sur le continent européen ? Je laisse ce point à votre réflexion.

Général (2S) François Chauvancy, 9 mars 2024